



## Obtenir la tutelle de notre mère

Par Iroblec, le 19/09/2016 à 10:11

bonjour,

Ma mère a été mise sous tutelle totale le 24/11/15 sans que la famille en ait été avertie sous prétexte qu'elle a demandé qu'il en soit ainsi. Ma mère possède une personnalité très particulière et depuis un accident en mars 2014 ( chute dans les escaliers de sa cave ) elle a développé un délire paranoïaque concernant principalement l'argent . Elle est convaincue que ses enfants veulent la dépouiller et se sent en danger . A sa sortie de l'hôpital nous avons tout mis en oeuvre pour qu'elle retrouve sa maison , elle refusait catégoriquement d'aller en maison de retraite. Nous avons contacter le service d'aide à domicile, le portage des repas , demander l'APA, effectuer les démarches pour obtenir un bracelet en cas de rechute. Ma fille qui est gériatre lui a prescrit un lit médicalisé ,un montauban et a pris contact avec les services médicaux pour prolonger son séjour au SSR,le retour nous semblant, alors trop précipité.

Nous lui avons procuré un téléphone à proximité de son lit , et nous étions présentes pour aller faire ses courses mais très vite , cela a dégénéré car nous devons subir des remarques permanentes et quelquefois assez insultantes sur nos soi-disant intentions.

Nous avons donc dû nous éloigner tout en gardant contact avec les services en place.

Parallèlement nous avons effectué des démarches auprès des maisons de retraite sans succès surtout qu'elle refusait de se déplacer pour visiter ou prendre les premiers contacts . C'est fortuitement par la personne qui était chargée de déménager son lit et qui ne trouvait pas la maison et qui m'a donc appelée, que nous avons appris sa mise sous tutelle et son départ dans une maison de retraite .

Le juge a pris cette décision sans nous prévenir, elle avait affirmé ne pas savoir où nous habitons ni avoir nos coordonnées téléphoniques.

Depuis nous avons demandé à avoir le jugement que nous n'avons pas obtenu . Finalement nous avons une audience dans 15 jours et notre avocat nous réclame des témoignages de l'entourage pour faire preuve de notre bonne foi. Il est bien évident que ce n'est pas le procès de notre mère que nous réclamons et nous ne voulons pas non plus mettre notre entourage en difficultés par des prises de positions signifiant qu'il devrait faire un choix.

Nous voulons, simplement, être reconnus dans notre position d'enfants, d'enfants responsables et honnêtes . C'est une situation extrêmement douloureuse car nous avons le sentiment d'être condamnés au regard de la société alors que nous n'avons rien à nous reprocher et en même temps de se retrouver face à un mur . Le principe de la mise sous tutelle totale nous semble signifier la reconnaissance de troubles chez notre mère , son droit de vote lui a été retiré mais en même temps sa parole est entendue sans nuances . Nous avons demande une place dans la maison de retraite dans laquelle elle est rentrée mais ils n'en avaient pas . La tutrice ( privée) qui a été nommée nous a expliqué qu'elle avait obtenue cette place parce qu'elle connaissait bien cette maison de retraite et qu'en plus notre mère avait des économies.

J'aimerais avoir votre avis et si notre demande est raisonnable et a des chances d'aboutir.

Merci

A savoir que notre mère se réjouit de nos visites malgré toutes ses accusations.